

Washington

Texte provisoire

Résumé de la déclaration de

M. S.L. Mansholt,

Vice-président de la Commission des Communautés européennes

le 10 décembre 1968

LIBRARY

La communication au Conseil précède le dépôt des documents, pour les raisons que M. Mansholt a exposées au Conseil.

Le document de base est constitué par un mémorandum pour le développement des structures de la production agricole.

Un second document comporte une deuxième série de mesures visant à assurer l'équilibre des marchés des produits laitiers, du sucre, des légumes et des fruits; d'autres mesures concernent le secteur des graisses végétales.

C'est surtout l'évolution du marché des produits laitiers qui est préoccupante et qui crée de lourdes charges financières. Tout retard dans l'action aggrave les difficultés.

Le troisième document contient pour la campagne 1969-1970, les propositions que chaque année la Commission fait normalement en matière de prix.

Vu la situation sérieusement préoccupante de certains marchés, notamment celui de produits laitiers, aucune de ces propositions ne peut être envisagée indépendamment des autres, d'autant plus que dans l'avenir la politique des prix doit, en règle générale, se relier étroitement aux décisions concernant les futures structures de production agricole.

Les problèmes de structure

Le mémorandum ne contient pas encore de propositions concrètes mais suggère les mesures qui, de l'avis de la Commission, devraient être prises, et définit les objectifs politiques qui devraient être adoptés à l'issue des débats. Le tout devrait aboutir à des propositions concrètes.

1. Faisons d'abord le bilan de l'agriculture européenne.

a) La croissance annuelle de la production a été régulièrement de 3,3 % durant la période de 1957 à 1965.

b) La diminution du nombre des personnes occupées dans l'agriculture se présente comme suit :

<u>1950</u>	<u>1960</u>	<u>1970</u>
20	15	10 millions

soit une diminution annuelle moyenne de 500.000 personnes.

c) La productivité du travail accuse une croissance annuelle de 7 % supérieure à celle de l'industrie.

d) En revanche, la vitesse d'augmentation des dépenses alimentaires s'est ralentie; en effet, alors que l'on note une croissance annuelle de 3,6 % entre 1960 et 1965, on prévoit qu'elle sera de 2,7 % par an seulement durant les années 1965-1970. La part des produits agricoles dans les dépenses alimentaires était de 40 % en 1960. Mais ce pourcentage tend à diminuer. En effet, on constate que le taux d'augmentation des dépenses de produits agricoles incluses dans les produits alimentaires a été de 2,5 % par an pour les années 1960-1965, mais il est prévu que pour les années 1965-1970, il ne sera que de 1,9 %. En conclusion, un nombre moindre de personnes produit davantage et cet accroissement de la production est supérieur à celui de la demande.

e) Si nous examinons maintenant la part de notre production propre dans nos approvisionnements, nous apercevons des différences importantes d'un produit à l'autre. Je citerai trois catégories de produits :

1. le taux d'auto-approvisionnement atteint 100 % pour les oeufs, les porcs et la volaille;

2. un taux est inférieur à 100 % dans une mesure plus ou moins grande pour notre production de matières grasses végétales, de céréales fourragères et de viande bovins;

3. cependant, nous avons déjà dépassé le stade de l'auto-approvisionnement pour certains produits qui sont nos enfants terribles : il s'agit notamment des produits laitiers, du sucre, du blé tendre. En outre, la famille s'enrichit de nouveaux venus : pommes, pêches, tomates.

Nous nous déroberions à nos responsabilités si nous fermions les yeux devant les problèmes posés qui, pour une part, s'imposent déjà impérieusement à notre attention. Ceci, d'autant plus qu'ils ont de graves conséquences financières.

f) Les garanties, surtout pour les derniers produits cités, comportent des conséquences financières préoccupantes. Le soutien des marchés a évolué de la façon suivante :

- en 1960, le soutien du marché a exigé des six pays un montant de 500 millions d'unités de compte;
- en 1967, ce montant est passé pour les six pays, si l'on ajoute les dépenses au titre du FEOGA, à 1.500 millions d'UC, et il s'élèvera (avec le FEOGA) à 2.000 millions d'UC en 1968-1969.

Il faut s'attendre à de nouvelles augmentations considérables si nous ne parvenons pas à adapter les structures de production de telle sorte que la politique des prix exerce son influence dans le sens de l'équilibre du marché.

g) Cette évolution se manifeste en dépit de l'augmentation régulière des dépenses des gouvernements pour l'amélioration des structures de production et de marché. Là aussi, les chiffres sont impressionnants : les six pays ont dépensé, en 1960, 850 millions d'UC pour ces améliorations; de 1960 à 1967, ce montant est passé à 1.900 millions d'UC.

Si l'on s'interroge maintenant sur les résultats, on constate sans doute beaucoup d'améliorations, notamment dans le domaine de l'infrastructure et dans celui de l'aménagement des terrains et des eaux.

Mais le goulot d'étranglement principal est cependant resté inchangé : il s'agit des exploitations qui sont de trop petite taille.

Le problème est devenu crucial surtout dans le courant des dernières décennies, avec la mécanisation rapide qui les caractérise. Les sommes imposantes qui ont été dépensées n'ont guère contribué ou n'ont pas contribué du tout à accroître la taille des exploitations de façon qu'elle corresponde aux nouveaux moyens techniques. En France, la taille des exploitations s'est accrue en moyenne d'un ha en 2,5 années; en Allemagne, cet accroissement d'un ha a même exigé 10 années ! Il n'existe dans notre Communauté que 170.000 exploitations d'une superficie supérieure à 50 ha, soit seulement 3 % du nombre des exploitations.

Les deux tiers du nombre total des exploitations de la Communauté disposent de moins de 10 ha et 20 % d'entre elles disposent d'une superficie de 10 à 20 ha.

75 % des exploitations sont si petites qu'elles ne permettent d'occuper rationnellement que 0,75 % unité de travail humain.

80 % des exploitations ont moins de 10 vaches, et les 2/3 d'entre elles en ont moins de 5 ! Et cela à une époque où les moyens modernes permettent à une seule personne de s'occuper de 40 à 60 vaches !

La pyramide des âges présente une image non moins alarmante : la moitié des chefs d'exploitation est âgée de plus de 57 ans !

Quelles sont les conséquences de cette situation ? Et notamment, quelles sont les conséquences pour la politique des prix et pour l'équilibre du marché ?

Nous atteignons ici le coeur de notre problème !

Si dure que paraisse cette affirmation, il est nécessaire de la formuler : aussi bien la politique des prix que les garanties sont fixées en fonction de facteurs sociaux et non de facteurs économiques !

Ceci n'est pas un reproche; en effet, c'est là la conséquence directe de structures de production complètement vétustes.

Les agriculteurs sont contraints de pratiquer une production très intensive pour s'assurer un revenu minimum.

Mais de la sorte ils ne peuvent pas s'adapter au marché! Ils doivent continuer à produire pour conserver le minimum vital.

La conséquence économique est que le mécanisme de prix et de marché ne fonctionne pas en raison de ces structures défectueuses.

Une conséquence non moins grave est que le revenu des agriculteurs reste inférieur à celui des autres catégories de la population, et que l'écart a continué à s'accroître durant ces dernières années !

Dans cette situation de marché et devant le déséquilibre entre l'offre et la demande, la politique de prix ne permet pas d'améliorer les revenus.

Il n'est guère surprenant que cette situation crée de graves inquiétudes chez les agriculteurs, qu'elle les pousse même au désespoir. Il est une question à laquelle on ne peut se dérober : où cela nous mène-t-il ? Les jeunes agriculteurs et leurs femmes se posent la question suivante : pouvons-nous, et devons-nous rester ?

Beaucoup décident de passer dans une autre profession. Quant à ceux qui restent, ils y sont souvent contraints faute de trouver un emploi non agricole; ils ne peuvent rompre ce cercle vicieux qu'avec l'aide de la collectivité ! Car il s'agit d'un problème qui la concerne tout entière !

Le progrès technique a donné et continue de donner une vigoureuse impulsion à l'expansion industrielle et au progrès social. La durée du travail diminue, des congés importants sont devenus une pratique généralisée, le repos du week-end est considéré comme allant de soi.

Rien de tout cela ne vaut pour l'agriculteur pratiquant l'élevage dans son exploitation à un seul homme.

Sa position sociale, ainsi que celle de sa femme, deviennent intenables. Alors que, dans le passé, la femme pouvait être libérée d'une grande partie des tâches de l'exploitation agricole, elle est obligée de s'y consacrer à nouveau, les autres membres de la famille qui participaient aux travaux étant partis et remplacés par des machines.

Les investissements en capital pour le parc de machines sont une charge excessive pour la majeure partie de ces petites exploitations. Cette situation impose la conclusion suivante :

- a) seule peut assurer un revenu équitable une réforme des exploitations qui aboutira à des unités où l'agriculteur pourra travailler dans des conditions parfaitement rationnelles et où les investissements seront rentables;
- b) c'est seulement ainsi qu'une politique des prix pourra contribuer à adapter la production à la consommation.

Cette réorientation ne peut s'effectuer que si de nouveaux emplois sont offerts en dehors de l'agriculture. Il est clair que cela exige des efforts particuliers. En outre, cette évolution ne peut être abandonnée au libre jeu des forces qui meuvent notre société si l'on veut prévenir des catastrophes sociales.

Il est particulièrement important :

- a) que ces nouveaux emplois soient créés dans les régions d'exode agricole. Pour des raisons psychologiques et sociales, il vaut mieux en effet apporter le travail aux hommes que de déplacer les hommes vers des postes de travail éloignés;
- b) que soit évitée la création de régions vides de population;